



Quels sont mes droits et mes obligations ?

Par **Ptite Bina**, le **19/10/2011** à **11:25**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison achetée en commun à Orléans, sous le régime du PACS. Le PACS a été dissolue en mai 2011, et je ne vis plus dans cette maison depuis novembre 2010. Mon ami occupe toujours les lieux.

Je lui verse chaque mois une pension couvrant la moitié du crédit et les charges, en attendant que la maison soit mise en vente.

Mon problème étant qu'il n'entame aucune démarche pour la mise en vente malgré les demandes régulières que je lui fait, j'aimerais savoir quels sont mes droits et mes obligations envers lui et cette maison, et quels sont mes recours pour pouvoir la mettre en vente.

Disponible pour toutes les questions complémentaires que vous jugerez utiles, je vous remercie par avance pour vos réponses.

Bien cordialement.

Sabrina.

Par **youris**, le **19/10/2011** à **12:46**

bjr,

si vous voulez le faire réagir, cessez de payer la moitié du crédit et les charges.

cdt